



El Azrak Fikri

**Le Rif entre la marginalisation
et la répression**

Février 2014

le Rif entre la marginalisation et la répression

Le Rif entre la marginalisation et la répression

L'auteur : El Azrak Fikri

Dépôt légal en Belgique : D/2014/3072/1

Imprimeur : IMPRIM'EXPRESS (Verviers, Belgique)

E-mail de l'auteur : fikri2959@yahoo.fr

le Rif entre la marginalisation et la répression

C'est un grand honneur pour moi, de publier cette recherche à propos quelques phénomènes sociaux dans le Rif (administrativement c'est le nord du Maroc. Historiquement c'est le Rif indépendant). Les phénomènes qui sont des produits de la mauvaise politique de gestion de la région par l'Etat marocain, qui occupe ce territoire depuis 1956.

Ces phénomènes ont produit durant l'histoire la situation actuelle du Rif qui est très compliquée, marqué par la marginalisation et la répression...etc.

Et j'aimerais bien remercier Mr Rachid Oufkir pour la révision, et Simane Fathma pour la réalisation de la mise en page et la couverture.

Je remercie aussi Mr Massin Hartit pour ces idées et son encouragement.

L'auteur, le 01 février 2014

Introduction

Le Rif est une région plus connue parmi les autres régions du sud de la Méditerranée, se situe à quelques kilomètres de l'Europe et représentait, jusqu'à un passé proche, un carrefour des circuits de la migration clandestine. Cette région gouvernée par deux Etats (le Maroc qui gouverne toute la région sauf Ceuta et Melilla et quelques îles qui se sont gouvernées par l'Espagne. Toutes ces caractéristiques accordent au Rif une importante place géographique pour la Méditerranée dans les relations nord-sud, surtout après la charte du partenariat euro-méditerranéen (Barcelone 1995). Elle est une région exceptionnelle au niveau historique et géographique.

La grande partie de cette région, qui est gouvernée par l'Etat marocain, vit une grande pauvreté qui est une conséquence de la mauvaise gestion de la région par l'Etat marocain depuis 1956. La date de transformation du pouvoir du protectorat espagnol et français au

le Rif entre la marginalisation et la répression

Makhzen¹ marocain, et le reste de cette région, qui est sous le gouvernement Espagnol (surtout Ceuta et Melilla), est un peu plus développé socialement et économiquement par rapport à tous le territoire Rifain.

Cette région (la partie du Rif gouvernée par le Maroc) était entre 1921 et 1927 une république indépendante présidée par Mohamed Abdelkarim Elkhatabi (le chef de la guerre du Rif à l'époque). Après 1956, la région a entrée dans une situation plus dure que celle du protectorat espagnol à la raison d'une occupation marocain qui a ignoré et marginalisé la région et ses habitants qui ont immigré vers les pays de l'Europe occidentale depuis le début des années soixante.

Elle est plus connue à travers les révolutions de ses habitants durant l'histoire, comme celles de 1921 avec le début de la guerre contre le protectorat espagnol et la création de la République Rifaine. Ainsi, les événements de 1958/1959 survenus dans la fouée après la révolution de la population rifaine contre le régime marocain, qui a devenu depuis 1956 un régime autoritaire. Aussi les révoltes des peuples de cette région contre la

¹ Le Makhzen, (en arabe : مزخمة, littéralement « magasin ») est, dans le langage courant et familier au Maroc, l'État marocain et les institutions régaliennes marocaines (justice, administration, armées, police, sapeurs pompiers, ...). Avant l'indépendance marocaine, le Makhzen était l'appellation du gouvernement du sultan du Maroc, alors sous protectorat français. Le Makhzen était un ensemble d'institutions régaliennes

marginalisation et l'ignorance exercée par le pouvoir central de Rabat contre le Rif et les Rifains. Les révoltes qui ont donné des résultats plus tragiques à la raison de l'intervention répressive des organes de l'Etat marocain contre les voix qui réclament des revendications plus que légitimes à travers des manifestations pacifiques, comme celles de 1984, 2005, 2011, 2012 (Les événements d'Ait Bouayach)... notamment contre les membres de l'association des diplômés-chômeurs, et les autres mouvements sociopolitiques.

Elle est une région stratégique dans le sud de la Méditerranée. Une jonction entre le Nord et le Sud, où il y a l'absence de stabilité et de paix. Elle demeure affectée par de nombreuses crises souvent très graves et qui développent une tension dangereuse. Elle devient une zone de transit des immigrants subsahariens qui veulent obtenir le rêve européen. La paix et la stabilité dans ces sociétés européennes sont intimement liées à celles dans de la zone sud.

Malgré son importance dans les équilibres sociopolitiques dans l'espace euro-méditerranéen, et malgré sa richesse au niveau des ressources naturelles et humaines, cette zone reste parmi les zones plus ignorées par l'Etat marocain et aussi par la politique euro-méditerranéenne en général, malgré que cette dernière ait annoncé le soutien des zones du sud de la

Méditerrané au niveau social et politique, surtout après la charte de Barcelone de 1995.

Le Rif connaît actuellement une grande marginalisation qui menace la vie quotidienne de la majorité de ses habitants. L'exode rural continu sans cesse, l'immigration internationale, légale et surtout illégale, est très vivace et ses influences se voient dans différents aspects de la vie quotidienne. Une nouvelle économie avec de nouveaux fondements, hélas précaires, se substitue à l'économie rurale traditionnelle, la culture de cannabis est devenue, en effet, la principale source de revenus pour les ménages du Haut Rif central et pour une bonne partie des ménages du Rif occidental. Au même temps, l'appui sur la contrebande et les revenus tirés de l'immigration internationale ne cesse d'augmenter et la recherche de l'emploi urbaine s'amplifie.

Dans ce livre, nous étudions la marginalisation systématique du Rif par l'Etat marocain, qui a donné des résultats catastrophiques au niveau social, et qui a détruit, dans le passé, la structure sociale rifaine, et produit l'immigration légale et surtout illégale, les activités économiques non-structurées, (La contrebande, le cannabis...) et, actuellement, elle engendre, les révoltes et les manifestations populaires contre la mauvaise politique de gestion des affaires publiques par les autorités marocaines. Ces manifestations se sont

transformées en événements tragiques, après l'intervention répressive des forces publiques contre les marches et les sit-ins pacifiques, notamment dans les villes périphériques d'Al Hoceima, depuis le 20 février 2011, la date d'émergence du « mouvement du 20 février », qui est un mouvement de protestation contre la tyrannie et la dictature de l'Etat marocain. Ce mouvement s'est exposé à une grande répression, par les forces publiques marocaines, et qui s'est soldé par des martyrs (5 martyrs à Al Hoceima) et des détenus politiques, surtout dans la commune d'Aït Bouayach, qui a connu, aussi, de grandes mobilisations protestataires.

C'est pour cela, nous étudions la marginalisation de la région d'une part, la relation entre cette marginalisation et les activités économiques illégales (le cas de la contrebande entre Nador et Melilla), et d'autre part, les événements tragiques qu'ont connu les manifestations du « Mouvement 20 février », comme l'une des apparences de l'échec de l'Etat dans la gestion des affaires publiques, surtout les événements d'Aït Bouayach qui ont exprimé bien le rejet public de la politique marocaine dans le Rif. Ce rejet était bien exprimé par les manifestants à travers le lever du drapeau de la République du Rif dans plusieurs manifestations de cette commune Rifaine.

I- LA MARGINALISATION DURANT L'HISTOIRE

Comme nous avons indiqué dans l'introduction de ce livre, le Rif connaît actuellement une grande marginalisation qui menace la vie quotidienne de la majorité des habitants de cette région, surtout après la crise économique mondiale qui a touché la plupart des pays européens (les ressources économiques des familles rifaines), et le recul de la contrebande et d'autres activités économiques liés au cannabis dans le Rif. Alors, pourquoi cette situation se produit-elle ?

Dans le passé, le Rif a connu une prospérité due à la richesse de ses ressources naturelles. Plusieurs secteurs ont été bien développés notamment la pêche, l'agriculture, l'élevage et l'industrie artisanale, ce qui a impulsé un dynamisme commercial dans cette partie du sud de la Méditerranée. Ce qui fait, il a connu un cadre de vie prospère².

Actuellement, et sous le poids de plusieurs facteurs, politiques et démographiques, cette région est en crise. Une crise qui a engendré de sérieux problèmes aussi bien

² - El Khatir Aboukacem ; « Contribution à l'étude de la région du Rif ». Publication de l'institut royal de la culture amazighe (série : études n°14) 2011. Page : 70.

le Rif entre la marginalisation et la répression

au niveau local, provincial qu'au niveau international, du fait de sa position géopolitique. Ces problèmes résident d'abord dans la pauvreté et le décrochage scolaire (les raisons principaux du terrorisme), la migration, l'émergence des activités économiques illégales dont la culture de trafic...etc.

De la précoloniale à l'immigration vers l'Algérie française

L'origine de cette crise remonte jusqu'au XVe siècle, avec l'occupation espagnole de Ceuta en 1415, puis la destruction des cités rifaines (Bades, Mezzema... etc.), ont privé le Rif de son ouverture sur la Méditerranée, alors qu'il souffrait déjà de la faiblesse de la communication et de l'accessibilité vers le sud. Une situation qui s'est traduite par un véritable repli de la zone sur elle-même. Avec la prise de Melilla à la fin du XVe siècle, cet isolement s'est renforcé et le rôle qu'a joué le Rif au niveau économique s'est affaibli.

Le Rif n'a connu son importance économique que pendant la concurrence entre les pays capitalistes européens en vue de conquérir le marché rifain et nord africain. Le Rif situé tout juste en face de Gibraltar et Malaga, a offert sa côte désertée à un commerce de

contrebande intéressant à plus d'un titre.³ Il ouvrait le trafic à des marchandises prohibées, notamment les armes à l'entrée, et le bétail à la sortie.⁴ Il est clair donc que la société rifaine précoloniale était essentiellement rurale, comme d'ailleurs toute la société nord africaine. Elle tirait l'essentiel de ses moyens de subsistance du travail de la terre et de l'élevages. Ces activités économiques qui étaient réalisées par les habitants du Rif était à travers des moyens rudimentaires : l'araire en bois, la houe, la meule à main, la quenouille, la faucille, etc. d'où un rendement agricole très faible et incapable de subvenir aux besoins des Rifains dont la densité était très forte. Elle atteignait en moyenne de 50 habitants par km² et dépassait 100 habitants par km² dans la région orientale.

Dans le contexte de ces conditions, marquées par un échec de développement à l'époque, l'immigration vers « l'Algérie française » s'était présentée comme une issue de salut en matière d'économie dans le Rif. Ainsi, on a enregistré, à titre d'exemple, les chiffres suivants,

³ - AYACHE Germain « les origines de la guerre du Rif ». Édition S.M.E.R 1990, Rabat, Maroc. Page : 107.

⁴ - AYACHE Germain, Op.cit. p : 108.

⁵ - YACHOUTI Rachid « contribution à l'étude de l'exploitation agricole dans le Rif oriental au début de XXe siècle », dans le livre «MUTATION DES MILIEUX RURAUX DANS LES MONTAGNES RIFAINES », publication du groupe de recherches géographiques sur le Rif. Série des études spatiales n°2. Première édition 2005. Page : 11.

correspondant aux journaliers (les travailleurs par la journée) marocains entrés par la porte d'Oran :

Tableau n°1 : EMIGRES MAROCAINS VERS L'ALGERIE FRANCAISE⁶

Année	Nombre
1880	3506
1881	5691
1882	7706

Il est clair dans le tableau que l'immigration vers « l'Algérie française » a connu une grande évolution dans le début les années quatre-vingt du XIXe siècle. Elle était une traduction directe de mauvaises conditions de vie à l'époque.

Le protectorat Espagnol a marginalisé les Rifains a travers l'enlèvement des terres agricoles

⁶ - archives des affaires étrangères, Madrid, A.E.M, correspondancia (Oran) leg 2000. Cité par VILAR RAMIREZ (Juan Bautista) 1997, « los españoles en Argelia en argelia a partir de 1882 » en : LEZCANO MORALES (Victor) « emigración e inmigración en la España contemporánea » (siglo XXe) Ed : UNED, Madrid, España. P : 209.

Au début de XXe siècle, l'occupation Espagnole, par sa nature et ses objectifs, n'a accordé aucune importance au développement ou à la mise en valeur de la zone du Rif. Les Espagnols ont saisi l'occasion de vacuité du Rif pour remplir ce vide et coloniser toutes les terres rifaines, surtout qu'ils ont trouvé un appui fort de la part des autorités militaires de Melilla à l'époque, spécialement de la part du commandant Riquelme, du service d'informations, qui en a largement favorisé l'achat.⁷ Surtout que le territoire rifain à l'époque n'avait pas de documents de la propriété, il était géré d'une manière collective à travers les coutumes amazighes des tribus rifaines. C'est dans ce contexte qu'on peut comprendre pourquoi les autorités coloniales ont assoupli la législation vers une direction qui tendait « à faciliter les achats de terre aux indigènes en favorisant la constitution de propriété individuelle et la division de la propriété collective. Là où la pression des colons était particulièrement forte... la majeure partie des meilleures terres passa entre leurs mains, par des procédures dont l'équité fut vivement contestée »⁸. C'est à travers ces méthodes utilisés par les colons espagnols contre les

⁷ - Archives du ministère de la guerre, Vincenne (A.G.V) S.H.A.T.C 3H262, rapport confidentiel du capitaine MEGE, chef de poste du service des renseignements d'Hassi Ouenza-Camp Bertaux au Général commandant la subdivision de Taza, Hassi Ouenza, 14 août 1919.

⁸ - PERVILLE Guy, 1993, « de l'empire française à la colonisation » Edition Hachette, Paris, France, P 59.

rifains au début de XXe siècle, qu'ils ont réussi à occuper les meilleures terres et ont achevé de mettre la main sur les mines du Rif. Ils ont entamé une nouvelle ère d'exploitation concernent la terre⁹, et c'est en assimilant le modèle français que les espagnols ont pensé à la colonisation agraire.

Les espagnols, et après l'occupation du territoire rifain, surtout les meilleurs terres agricole, ont produit une forme juridique, et ils ont réussi à rendre fertile une grande partie du Rif oriental, ce qui a créé plusieurs contentieux à propos de ces terres, c'est pourquoi la « Asociación de Agricultores de Melilla » a dressé une pétition au président du Conseil des Ministre l'implorant « de trouver un état juridique définitif de la propriété des terrains qui forment le camp extérieur de la place »¹⁰. Le contentieux de ces terres cédés par le ministre de la guerre en faveur des agricultures n'a pas trouvé de résolution favorable que dans la loi publiée le 4 août 1922. Elle a été suivi d'un « Real Orden » du 27 mars 1925, émanant la présidence du directoire militaire, dans lequel on signale que tout les terrains « seraient des

⁹ - YACHOUTI Rachid, le même référence, P : 14.

¹⁰ - A.H.N Ministerio de Hacienda, expediente I-li, legajo 12690, lettre du président de l'association des agricultures de Melilla au président du conseil des ministres.

propriétés exclusives de l'Etat »¹¹. C'est de cette manière les espagnols, en particulier les aristocrates qui ont des auxiliaires de la colonisation à l'époque, ont arrivé à acquérir une grande superficie des terres agricoles, surtout dans les plaines du Rif oriental, qui formaient la zone basse de la Moulouya, et plus précisément la rive gauche de cette dernière, comme l'indiquait El Hassan Douhou. Ces plaines ont une superficie totale de 29 338 Ha, réparties sur les trois plaines du Rif oriental :

Tableau n° 2 : SUPERFICES DES PLAINES DU RIF ORIENTAL¹²

Plaine	Superficie (en Ha)
Zebra / Sebra	5 600
Garet	13 500
Bou-arg	10 178

¹¹ - A.H.N Catálogo de fuentes para la historia de Seuta y Melilla en la sección de Fondos contemporáneos del Archivo Histórico nacional, Ministerio de Hacienda, pp, 3 ;4.

¹² - DOUHOU El-Hassan, 1997, « Investigaciones sobre las mutaciones del bien raiz en la llanura de bou-areg del Rif oriental » en : « transformaciones agrarias en Andalucía oriental y norte de marruecos ». Publicaciones del Ministerio de Agricultura, pesca y alimentacion (con coordinacion de la Diputacion Provincial de Granada), série : Estudios n° 129, 1996. Madrid, España. P : 324.

le Rif entre la marginalisation et la répression

Cette politique de désarmement des terres qu'exercé les espagnols dans le Rif a conduit vers une grande crise économique et sociale dans la région. Il a produit des agriculteurs sans terre qui sont devenu, sous la pression de la colonisation, des travailleurs chez les aristocrates espagnols qui ont occupé leurs terres.

L'indépendance du Maroc et le début de la marginalisation systématique

Avec l'indépendance inachevée négociée dans le cadre du traité d'Aix-les-Bains. Cette situation de la crise qu'a connue le Rif pendant le protectorat espagnol, n'est pas terminée avec la sortie du protectorat espagnol et français. Elle a continué et continue d'exister actuellement, parce que les terres agricoles rifaines qui sont entre les mains du protectorat, sont devenu après 1956 entre les mains des ceux qui ont des auxiliaires du protectorat, et avec la loi de marocanisation adoptée en 1973, ces terres ont été transformé en « propriétés de l'Etat marocaine », et ses auxiliaires, les « nouveaux aristocrates », ce qui a produit des générations de rifains sans terres, plus pauvres, sans aucune formation, ni technique ni

le Rif entre la marginalisation et la répression

universitaire¹³, en raison du manque des établissements de l'enseignement primaire, collégiale et secondaires dans la majorité des communes rurales du Rif, et l'absence total des universités dans la région¹⁴, et la domination de la pauvreté qui empêche les étudiants de continuer leurs études en dehors de leurs provinces. Ces facteurs, ont obligé les habitants de cette région à choisir l'immigration vers les pays d'Europe occidentale, et l'exercice des activités économiques illégales, dont la contrebande, le trafic... etc.

En parallèle avec l'ignorance et la marginalisation, le Maroc a choisi la répression contre la population rifaine pour l'obliger à s'éloigner, à quitter leur propre territoire. Entre 1958 et 1990, le Rif a connu deux soulèvements durement réprimés, ce qui ne sera pas sans incidence sur la marginalisation économique postérieure de la région et son recours accru aux cultures illicites. Le plus sanglant est sans conteste celui de 1958, noyé dans le sang par Hassan II, il fait des milliers de morts. En 1984, des mesures ont été prises par les autorités locales pour

¹³ - selon les chiffres des plusieurs institutions des recherches indiquent que l'analphabétisme passe le moyen de 50% dans les provinces du Rif, et seulement 3% de la population de la province de Nador ont une formation universitaire.

¹⁴ - Ce n'est qu'en 2005 que les autorités marocaines ont ouvert la première faculté pluridisciplinaire à SELOUAN / Nador qui est une faculté qui ne compose pas de plus des filières de la littérature et d'autres filières du droit, l'économie, mathématique, la physique et les études islamiques.

limiter la contrebande dans l'enclave espagnole de Melilla et le trafic de cannabis dans tout le Rif, ce qui provoqué également un soulèvement¹⁵. Les événements qui ont un signe très clair de l'échec de la politique marocaine dans la gestion de l'affaire politique et économique du pays.

Elle est une guerre non déclarée contre la population rifaine, qui prend plusieurs apparences (répression, conspirations ...etc.). Dans les années 1980, le développement continu des productions entraîne l'arrivée de délinquants d'autres régions du Maroc, qui coupent les routes et rançonnent les touristes et les narco-touristes. À cela, s'ajoute l'activité des forces de répression tendant à faire des étrangers, frappés de lourdes peines lorsqu'ils sont arrêtés en possession de haschisch, des boucs émissaires, afin de masquer le fait que les autorités locales, et parfois nationales, sont impliquées dans la production et le trafic. Le Rif est donc considéré comme une « zone dangereuse ».¹⁶

D'autre part, le Rif va perdre d'avantage, avec l'indépendance inachevée, sa position en faveur de la coté atlantique et la nouvelle métropole marocaine (axe

¹⁵ - Philippe Bordes et Alain Labrousse, « économie de la drogue et réseaux de corruption au Maroc », Editions Karthala, Politique africaine, 2004/1 - N° 93. Pages 63 à 81. ISSN 0244-7827. mars 2004.

¹⁶
- Ibid

Kénitra-Casablanca). Il va connaître aussi une marginalisation systématique par l'Etat marocain depuis 1956 à travers plusieurs moyens, notamment l'absence des infrastructures qui sont la base de développement économique et sociale.

Au lieu de chercher les solutions abordables pour améliorer les conditions de vie, pour laisser un peu d'espoir au peuple, et aux habitants du Rif en particulier, l'Etat marocain a choisi une mauvaise gestion pour renforcer la pauvreté. L'Etat, dans ce cas, a bien appliqué le dicton populaire des marocains qui dit : « Si tu affames ton chien, il te suivra toujours ! », et nous nous pouvons remarquer plusieurs apparences de la politique d'ignorance qu'a choisi l'Etat marocain dans la gestion des affaires publiques. Par exemple, la politique de découpage administratif qui a séparé les zones du Rif. Ce découpage adopté pour l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Sociale des Préfectures et Provinces du Nord (APDN) divise le Rif. Il se compose de plusieurs provinces : Al-Hoceima, Taza, Taounate constituent la région de Taza – Al-Hoceima – Taounate. Et le nord-ouest constitué les provinces de Tétouan (Wilaya de Tétouan), Larache, Chaouen et les préfectures de Fahs-Beni Makada et Tanger –Asilah (Wilaya de Tanger), par contre, la province de Nador est exclue et fait partie de l'aire d'intervention de l'Agence de Développement de l'Oriental.

Cette politique de séparation entre les zones du Rif, appliquée par les autorités marocaines, a ciblé la solidarité des rifains entre eux comme l'a montré dans l'histoire de la résistance contre la colonisation étrangère durant toutes les époques de confrontation. Cette politique avait pour but de détruire la solidarité des rifains entre eux, et fissurer leur unité.

Aussi, nous remarquons les autres apparences d'ignorance et marginalisation de cette région par l'Etat, au niveau de plusieurs domaines socio-économique. Par exemple au niveau de l'analphabétisme, nous constatons que le Rif se caractérise par l'importance de l'analphabétisme par rapport à la moyenne nationale. Au niveau provincial, Nador et Al-Hoceima enregistrent les taux les plus élevés dans le Rif, voire même au niveau national. Ils enregistrent les taux qui dépassent 34%, et ce sont surtout les communes rurales qui enregistrent le taux le plus élevé dans le Rif (respectivement 50% et 51%). Ce qui signifie que le Rif est encore marqué par la faiblesse de la scolarisation et la propagation de l'analphabétisme. La population rifaine scolarisée ayant 10 ans et plus est concentrée dans l'enseignement collégial. Pour l'enseignement préscolaire, on constate qu'à part les provinces fortement rurales, la majorité des provinces rifaines enregistre des taux supérieurs à la moyenne nationale !

Cette marginalisation « systématique » que la région a exposé est encore existe, et nous nous pouvons voir ces apparences plus facilement dans tous les domaines qui ont une relation directe avec la vie quotidienne des habitants du Rif. Le domaine agricole est encore plus faible en raison de plusieurs obstacles, surtout la nature juridique du territoire agricole dans le Rif, qui est plus compliquée. Les terres agricoles de la région sont concentrées entre les mains des grands monopoles qui sont des grands auxiliaires du pouvoir tyrannique du Maroc.

Cette politique de marginalisation a donné des résultats catastrophiques au niveau social et économique dans le Rif, surtout au niveau des conditions de vie de la population rifaine. Elle a produit une situation de pauvreté flagrante dans toutes les communes du Rif. Les taux extrêmes de la pauvreté sont plus concentrés dans le milieu rural. A titre d'exemple, selon les chiffres du Haut Commissariat au Plan, la pauvreté à Oulad Amghar et Oulad Boubker (province de Nador) dépasse 40%. Dans la province d'Al-Hoceima, certaines communes comme Imrabten, Ait Gmil Maksouline et Rouadi, ont un taux de pauvreté supérieur à 30% et celui de la vulnérabilité dépasse 24%¹⁷. La crise économique et sociale dans le Rif dépasse plus ses chiffres, de notre vision, parce que la

¹⁷ - selon les chiffres des rapports de la Haut Commissariat au Plan en 2006.

Haut Commissariat au Plan, qui est une institution de l'Etat qui défend le discours officiel marocain, utilise des critères d'évolution qui n'ont pas l'impact dans les études sociales. Il utilise le critère de consommation de 12 DH / Jour (1,20 Euros/jours) pour la famille comme limite de pauvreté.

D'autre part, nous pouvons remarquer la marginalisation et l'ignorance du Rif par l'Etat au niveau du taux de la pauvreté, la santé, le taux de chômage et autres niveaux qui confirment l'ignorance systématique Makhzanien contre le Rif et les rifains. Surtout que cette région est abordable pour réaliser des grands projets économiques. Elle offre les meilleures conditions humaines et naturelles pour réaliser plusieurs projets qui pourront porter le Rif à un développement économique et social plus rapide, surtout les projets agricoles où semi agricoles. Ses caractéristiques climatiques favorables et la diversité du substrat géologique, le Rif abrite une diversité biologique importante. Cette zone forestière par excellence, constitue un massif forestier d'intérêt écologique et biologique majeur tant au niveau national qu'international, et aussi des autres privilèges qui portent le Rif à obtenir une place plus avancée dans le développement social et économique.

Nous indiquons aussi que le Rif expose aussi à un poids démographique avec un taux d'accroissement de 2 à 2,5% par an. Ainsi, le Rif est classé parmi les régions les

plus peuplées du Maroc (plus de 120 ha / km²)¹⁸. Sa population, représentant une pyramide jeune (60% de moins de 20 ans). Ceci représente ainsi de grands besoins en matière d'emploi, d'éducation et d'autres services sociaux. Les conditions de vie des populations locales sont marquées par une grande dépendance, d'abord envers les villes, pour ce qui est des services socioéconomiques et éducatifs qu'elles offrent, ensuite envers les facteurs naturels vu la prédominance des petits exploitants agricoles.

II – LES RIFAINS ET LES ACTIVITES ECONOMIQUES ALTERNATIVES

La pauvreté que les habitants du rif ont vécu durant le protectorat espagnol, ensuite sous le gouvernement de l'Etat marocain, et la marginalisation qu'a connu le Rif durant ces deux périodes, ont produit des activités alternatives, surtout les activités irrégulières dans la région. La spécialisation du Rif dans la production de cannabis et les pratiques illicites s'explique historiquement par le fait que les activités de contrebande y constituent une réalité plus que compliquée. Cette réalité a encouragé beaucoup l'immigration

¹⁸ - Al-Khatir Aboukacem, le même référence, P : 71.

internationale, légale et surtout illégale, des activités économiques illégales et d'autres activités de l'économie non structurée. Cette situation a trouvé un appui fort dans la contrebande à partir des enclaves espagnoles du littoral méditerranéen rifain, Ceuta et Melilla, a pris forme à mesure que le Maroc s'est ouvert, au cours de la deuxième moitié du XIXe siècle, au commerce européen et que les vieux présidions espagnols.

L'immigration :

Le Rif, est à l'opposé de son accroissement démographique rapide, le milieu naturel paraît fragile et offre peu de ressources exploitables et suffisantes à cette charge démographique. Le Rif est resté un pays agricole fortement peuplé de ruraux qui se basent sur le secteur primaire bien que les ressources naturelles soient limitées et fragiles.¹⁹ Ainsi, ses ressources ont été fortement exploitées, et parfois d'une manière anarchique à tel point qu'elles subissaient une forte dégradation : défrichage, déboisement, érosion du sol...etc.

Face à cette situation, la population a été forcée de chercher de nouvelles alternatives pour survivre : d'abord

¹⁹ - El Khatir Abouelkacem, la même source, P :71.

vers l'immigration, ensuite vers les secteurs clandestins. Durant le protectorat espagnol, les Rifains ont immigré vers l'Algérie française pour trouver un emploi chez les colons français en Algérie, était la première forme de salariat connue par les Rifains. L'arrêt immédiat du mouvement révolutionnaire Algérien au moment de l'indépendance de l'Algérie a eu des conséquences catastrophiques sur la région. Ceci a coïncidé avec les difficultés économiques, dues aux départs des capitaux espagnols. Rapidement, ce courant migratoire a pris une autre direction, pour se diriger vers les pays du Nord-Ouest européen à partir des années soixante²⁰, où le Rif a devenu une région importante d'exportation de la main d'œuvre vers le marché d'emploi européen.

Ce phénomène était le sujet de plusieurs études académiques qui concernent notamment les conséquences économiques et urbanistiques de l'émigration dans la province de Nador²¹. Après

²⁰ - Mimoun Aziza « Un siècle et demi de l'émigration rifaine : de l'émigration saisonnière vers l'Algérie à l'émigration permanente vers l'Europe ». une recherche publiée sur le site web : [www..generiques.org](http://www.generiques.org)

²¹ - Nous signalons entre autres les travaux de M. Berriane, tels que: de BERRIANE (M.), HOPFINGER (K.), Nador, petite ville parmi les grandes, URBAMA, Tours, 1999.- "Migration Internationale de travail et croissance urbaine dans la province de Nador (Maroc)", Revue Européenne des Migrations Internationales, vol. 8, n°2, 1992, pp.171- 190. -"La Ville de Nador, pôle de développement industriel?", in BERRIANE (M.), LAOINA (A.), (eds), Le

l'indépendance du Maroc en 1956 et de l'Algérie en 1962, l'ancien courant migratoire vers l'Algérie s'est arrêté complètement et subitement, cela a eu des conséquences néfastes sur la situation économique et sociale dans la région en question. À cela s'ajoute la mauvaise situation économique que traversait la région.

Dans ce contexte marginalisé et tendue au niveau politique, surtout après les événements tragiques de 1958 / 59 en raison de la réaction répressive des autorités marocaines contre le soulèvement populaire qu'a connu le Rif à l'époque. Les autorités marocaines ont privilégié cette région, pour ce qui est de l'obtention des contrats de travail dans les pays de l'Europe du Nord, afin de soulager la situation et d'atténuer les tensions sociales et l'agitation politique que connaissait la région suite aux événements de 1958-1959 qui sont une réponse et une réaction directe des Rifains contre la marginalisation et l'abandon auquel ils étaient voués. C'est dans ce contexte qu'a débuté ce phénomène qui continue jusqu'à nos jours et qui a pris des dimensions plus larges à plusieurs niveaux²². Les autorités marocaines ont essayé de privilégier la situation bien que les Rifains n'aient pas attendu la signature en juin 1963 de la convention de la main d'œuvre franco-marocaine. La même année la

Développement du Maroc septentrional, Facultés des Lettres et Sciences Humaines de Rabat, 1998, pp. 283-313.

²²

- Mimoun Aziza, la même source.

République Fédérale d'Allemagne a signé une convention de recrutement de la main d'œuvre marocaine, parce qu'ils sont à la recherche d'une alternative économique immédiate à leurs situation marginalisée.

En 1964, la Belgique, de son côté, a signé avec le Maroc une convention pour recruter des ouvriers pour travailler dans les mines. Quant à la convention de main d'œuvre avec les Pays-Bas, elle a été signée tardivement, en mai 1969. Durant la première phase, les émigrés issus des tribus de Tamsamani, Béni Oulichek, Béni Touzine et Béni Saïd sont partis essentiellement en France, alors que ceux des tribus localisées à l'est, Béni Chiker, Béni Sidel, Mazouja et Kebabna, se sont installés principalement en Allemagne. La grande mobilité géographique caractérise les Rifains qui ont d'abord vécu dans d'autres pays européens, comme la France, avant de s'installer en Allemagne ou en Scandinavie.²³ Ce phénomène ne s'arrête pas avec la fermeture des frontières européennes à partir de 1973. La fermeture des frontières n'a pas arrêté le flux des départs originaires du Rif oriental, cependant il va l'obliger à chercher d'autres destinations et à s'adapter à la nouvelle situation. Il va ainsi connaître certaines mutations pour ce qui est de la structure démographique, les activités professionnelles. Les regroupements familiaux qui convertissent tout projet

²³ - Ibid

migratoire provisoire en installation définitive de toute la famille. Pour le cas du Rif, le regroupement familial se faisait principalement vers l'Allemagne et la Hollande. Selon « Paolo De Mas », 60 % des familles marocaines entrées en Hollande entre 1968 et 1990 proviennent de la zone Nord-Ouest (Nador, Tétouan, Al-Hoceima)²⁴. Le Rif donc, va connaître un autre genre d'immigration, cette fois des femmes et des familles au contraire de la première phase d'immigration Rifain qui était exclusivement masculine.

Le regroupement familial se fait de deux manières: en installant la famille ou en amenant, dans le pays d'accueil, la femme récemment épousée dans le pays d'origine en période estivale. De cette nouvelle vie en famille résulte un équilibre par sexe et âge de la structure démographique de la communauté d'émigrants, le nombre de femmes augmente considérablement, comme l'indique le registre statistique du consulat marocain à Francfort, alors que durant les années 70, le pourcentage des femmes n'était que de 15.5 %, il atteint les 46 % en 1980²⁵. Cette évolution dans la genre d'immigration

²⁴ - P. De Mas, "Regroupement familial marocain aux Pays Bas, 1968-1987, un aperçu quantitatif", in le Maroc et la Hollande, publications de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines de Rabat, série: colloques et séminaires n°16,1990, pp. 147-168.

²⁵ - A propos des conséquences l'émigration sur la croissance urbaine à Nador, voir: M. Berriane; H. Hopfinger; 1999, op. cit., p. 79-89; H. Hopfinger, "Polarisation reversal, migration internationale

Rifaine (de l'immigration individuel masculin à 'immigration familial) a été accompagné avec les autres changements dans la structure de l'immigration, surtout au niveau des types d'emplois occupés : on passe du secteur minier et sidérurgique des années 60 à une augmentation des emplois d'émigrants dans le tertiaire à partir de 1980.

Ce phénomène a produit plusieurs changements sur la scène sociale et économique Rifaine. Il a vidé le Rif de ses énergies humaines et a contribué de mémoriser une culture de « migration » comme seule solution de la sauver économique et sociale pour les jeunes du Rif depuis les années soixante, surtout dans le contexte de l'ignorance et la marginalisation systématique qu'exposé la région, et l'absence des universités et des centres de formation professionnel. D'autre part, si la migration Rifain a donné des résultats positifs dans l'amélioration des conditions de la vie des familles Rifaines à travers les transfères d'argents des pays européens aux familles Rifaines. Elle a joué aussi des autres rôles. Elle a produit sur la société d'origine permet de mieux cerner l'influence que les transformations économiques exercent sur le système des relations sociales. C'est parce que les

et développement régional: le cas de la ville de Nador", in M. Berriane, H. Popp, (ed.), *Migrations internationales entre le Maghreb et l'Europe: ses effets sur le pays de destination et le pays d'origine*, Actes du colloque Maroco-Allemand de Munich, Passau, Maghreb Studien, 1998, p. 207-216.

activités liées à l'immigration conquièrent de plus en plus l'espace urbain dans le Rif que l'exode rural s'accroît et que les villes connaissent un développement "anarchique".

Dans le cas de la province de Nador, les études qui existent dans ce domaine concernent principalement l'impact de l'émigration dans le domaine urbain (la croissance urbaine)²⁶, ce qui a contribué à l'augmentation des prix de tous les besoins de la vie dans le Rif, surtout dans les communes urbaines où les prix des terrains et les biens immobiliers, la location des maisons et des appartements et les autres besoins de la vie quotidienne ont connu une grande augmentation depuis les années quatre-vingts. Ces phénomènes ont des conséquences importantes aussi bien sur l'économie locale que sur la reconfiguration de l'espace urbain. Les données de l'étude élaborée par Berriane et Hopfinger illustrent bien les répercussions de la dynamique de l'émigration sur l'économie locale. Ainsi sur un total de 1700 commerces, 77 % des propriétaires affirment être ou avoir été émigrants au moment de l'enquête. Généralement, la

²⁶ - M. Berriane; H. Hopfinger; 1999, op. cit., p. 79-89; H. Hopfinger, "Polarisation reversal, migration internationale et développement régional: le cas de la ville de Nador", in M. Berriane, H. Popp, (ed.), Migrations internationales entre le Maghreb et l'Europe: ses effets sur le pays de destination et le pays d'origine, Actes du colloque Maroco-Allemand de Munich, Passau, Maghreb Studien, 1998, p. 207-216

gestion de leur commerce est confiée à un membre de leur famille. Par ailleurs, parmi les interviewés ayant affirmé n'être pas émigrants, 60 % ne sont pas originaires de la ville de Nador, mais de tribus proches comme Béni Chikar ou Béni Sidel²⁷, qui sont, dans la plupart des cas, des familles des immigrants qui gèrent les petites projets commerciaux de leurs familles, où sont des bénéficiaires de l'argent transformés.

L'économie de la contrebande

Parallèlement à l'immigration, les Rifains qui n'ont pas pu immigrer vers l'Europe d'une raison ou d'autre, ils ont cherché d'autres alternatives économiques à travers le commerce de la contrebande et du cannabis. L'existence de deux villes gouvernées par l'Espagne dans le Rif, Ceuta et Melilla, a découragé beaucoup plus l'évolution de la contrebande qui a devenu l'activité quasi unique pour les habitants de la province de Nador et de Tétouan depuis les années soixante-dix.

Depuis cette période, le phénomène a pris une dimension nouvelle. De confinée localement, la contrebande est devenue une donnée régionale et même nationale, car elle

²⁷ - M. Berriane, K. Hopfinger, A. Kagemeier, A. Herbert, H. Popp, 1996, op. cit., p. 184-185

atteint les villes les plus éloignées du Maroc et fourni du travail à des dizaines de milliers de personnes. Cette activité illégale est alimentée en toute connaissance de cause par l'Espagne, en effet, les produits (des détergents à l'huile de cuisine en passant par le fromage et les insecticides) introduits au Maroc via les enclaves sont spécialement fabriqués dans ce but et ne sont pas vendus sur le territoire espagnol.

La contrebande et la culture de cannabis, qu'a choisi la majorité des habitants du Rif, qui n'ont pas pu immigrer vers l'Europe, est devenue un passage obligé pour gagner son pain, ce qui a produit une mauvaise situation sociale. Alors que l'analphabétisme y est plus élevé que dans le reste du Maroc (touchant, en 2001, 75 % des hommes et 95 % des femmes pour les provinces de Chaouen et d'Al Hoceima).

Il est vrai que les jeunes sont en général occupés à commercialiser le produit que leurs parents cultivent et qu'ils n'acquièrent donc pas le savoir-faire agricole traditionnel. Parmi eux, on observe une consommation de plus en plus importante de boissons alcoolisées mais aussi de drogues, notamment de la cocaïne fumée sous forme de base dans des boîtes de coca-cola et même de l'opium produit localement sur de petites superficies plantées de pavot ¹⁴. L'économie du cannabis exacerbe également les conflits familiaux et contribue à multiplier les litiges fonciers.

Il importe aussi de préciser que l'économie du Rif ne dépend pas que de celle du cannabis, malgré les proportions prises par celle-ci. L'économie de contrebande est en effet particulièrement développée au Maroc et plus encore dans le Rif qui bénéficie d'un avantage géographique certain, et pour l'exportation de son haschich vers l'Europe ou l'Algérie, et pour l'importation de biens de consommation depuis ces mêmes espaces (les principaux points d'exportation de haschich sont les mêmes que ceux qui servent à la contrebande : Ceuta, Melilla, et Oujda, sur la frontière algérienne) (Chouvy, 2005b). La taille de l'économie de contrebande est bien sûr difficile à estimer mais le Chambre de commerce américaine estimait en 2002 qu'un commerce de 15 milliards de dirhams (1,7 milliard de dollars US) échappait annuellement à la taxation et que chaque emploi créé par l'économie de contrebande en supprimait 10 dans l'économie légale²⁸. Dans ce contexte nous remarquons que la grande contrebande est exercée par les hommes protégés par le pouvoir, et la plupart des hommes et des femmes qui travaillent dans la contrebande comme des « porteurs », ne travaillent pas pour leur compte, mais pour un gros commerçant. Gagnant 60 DH par aller-retour, ils en font le maximum dans la même journée.

²⁸ - Chambre américaine de commerce au Maroc, 2002, Compte rendu de l'atelier sur le promotion du comme (...)

Selon les sources, entre 70 000 et 100 000 contrebandiers se rendent quotidiennement à Ceuta et à Melilla, pour approvisionner le marché Rifain et marocain. C'est unique au Rif et c'est une véritable force de frappe commerciale impressionnante qui fait la prospérité des deux villes gouvernées par l'Espagne.

Il est absurde de continuer à penser que la contrebande procure du travail aux plus démunis de la population du Rif. Cet argument est souvent avancé par les autorités espagnoles pour minimiser l'ampleur de cette contrebande tout en lui attribuant un rôle social positif. Certains responsables marocains usent également de ce type d'arguments pour justifier leur inaction aux plusieurs niveaux dans le Rif. La culture de cannabis procure des revenus aux pauvres paysans du Rif, la contrebande leur procure du travail et constitue leur source de revenus.

La réalité est tout autre, la contrebande, comme la culture de cannabis par ailleurs, est instrumentalisée par une certaine élite politique tantôt pour évacuer sa responsabilité dans le désastre économique et social de toute la région du Rif, tantôt pour influencer sur les négociations avec l'Union européenne qui soutient et finance de nombreux projets dans cette région.

Après 40 ans de contrebande et de culture de cannabis, la population du Rif est toujours la plus pauvre du Maroc, la plus marginalisée et continue à enregistrer le taux

d'immigration le plus élevé du Maroc. Le Rif ne profite ni de la contrebande, ni des cultures de cannabis, ni de transferts très importants des immigrés originaires de cette région. Dans ces conditions, la question légitime qu'on devrait poser est : à qui profite cette situation ?

Selon la chambre de commerce américaine au Maroc, plus de 450 000 emplois directs (soit l'équivalent du nombre d'immigrés marocains en Espagne) ne sont pas créés à cause de l'existence et de l'expansion de la contrebande. Nous estimons que les pertes directes et indirectes au niveau de l'emploi dépassent largement le double du chiffre avancé par la chambre de commerce américaine au Maroc.

Il est clair que la contrebande, qui est une activité alternative pour les habitants du Rif qui n'ont pas trouvé des ressources économiques, a donné des résultats positifs au niveau de la création des emplois aux ceux qui n'ont pas de moyens pour quitter le pays, surtout que les autorités marocaines ont choisi une marginalisation systématique contre le Rif et les Rifains comme une vengeance collective pour le soulèvement de 1958-59 et d'autres événements historiques. Aussi la contrebande a contribué dans la création des petits villages à côté des villes qui sont des ressources des marchandises européens.

D'autre part, la contrebande a joué un grand rôle dans les changements socioéconomiques qu'a connu le Rif ces dernières années. Elle a contribué dans l'amélioration des conditions de vie des habitants du Rif à travers la création des emplois, soit direct, où indirect.

Les Rifains, n'ont pas d'autre solution dans le contexte d'embargo économique adopté par l'Etat marocain contre eux depuis 1956. Cet embargo avait commencé par la fermeture de l'atelier de conserve des poissons qui était à Al-Hoceima après directement la convocation d'Aix-les-Bains, ensuite à travers l'adaptation du Franc français au lieu de la Peseta Espagnole (qui était dominé dans le Rif) en 1958, ensuite l'adaptation de la langue française comme la langue administrative au lieu de la langue espagnole. Ces actions qu'a choisi l'Etat marocain contre les habitants du Rif ont produit une situation très dure, ils ont empêché les Rifains qui ont une formation en langue espagnole de travailler, les commerçants d'évoluer leurs activités et leurs changements économiques avec les voisins espagnols. Ensuite à travers la marginalisation et l'ignorance, à travers l'empêchement de la région à évoluer son situation économique a travers les activités industrielles où semi industrielles, des infrastructures, les investissements étrangères...etc.

Toutes ces actions, ont produit une mauvaise situation dans le Rif telle que la famine pendant les années 1940. Cette mauvaise situation n'a pas laissé aucune solution

le Rif entre la marginalisation et la répression

aux habitants de la région du Rif gouvernée par l'Etat marocain, sauf la contrebande et l'immigration, par contre les autres Rifains habités à Ceuta où Melilla qui vivent plus confortable et plus mieux que les autres. Cette situation à produit d'une part la jalousie des habitants de la région gouvernée par le Maroc aux autres qui vivent dans les deux villes Rifains gouvernées par l'Espagne. Ils les jalouent pour la démocratie, les conditions de la santé, la liberté, la sécurité sociale... et d'autres conditions de la vie.

Les deux villes gouvernées par l'Espagne, ont joué donc un rôle plus positif dans le contexte d'embargo économique du Rif par le Maroc, à travers l'évolution du commerce et les échanges économiques. Et si la contrebande a produit d'autre part des résultats négatifs, il est à la cause de l'embargo et la marginalisation du Rif par le Maroc, c'est-à-dire que l'Etat marocain est le seul responsable de la marginalisation du Rif depuis 1956, et l'Etat espagnol est responsable aussi d'évolution de cette situation durant l'histoire, surtout pendant le protectorat.

III – LE RIF ACTUEL SOUS LA REPRESSION DU MEKHZEN MAROCAIN

le Rif entre la marginalisation et la répression

Dans ce contexte d'une grande fragilité qui menace la vie quotidienne de la majorité des habitants du Rif gouvernée par le Maroc, surtout après la crise économique mondiale qui a touché la plupart des pays européens (les ressources économiques des familles rifaines), et le recul de la contrebande et d'autres activités économiques liés au cannabis et à la contrebande dans le Rif. Et dans le contexte des soulèvements des peuples du nord d'Afrique et du moyen orient, les Rifains ont soulevé contre la marginalisation et l'ignorance.

Ils soulèvent pour réclamer la justice sociale, la liberté et la dignité, surtout que le pays n'a connu aucune évolution économique malgré tous les slogans proclamés par l'Etat marocain, surtout après l'arrivée du roi Mohamed 6 au trône en 1999, et le lancement ensuite du projet de « l'initiative nationale pour le développement humaine » le 18 mai 2005, et d'autres projets comme le Maroc Vert, programme pour 10 millions touristes...etc.

Les autorités marocaines, au lieu de répondre aux revendications du peuple, ils ont choisi une proche répressive pour calmer les manifestations. Dans cette partie, nous étudions les événements d'Ait Bouayach (province d'Al-Hoceima), qui sont un signe parmi les autres, de la situation économique et sociale et des aspirations du peuple Rifain d'un part, et de l'échec de l'Etat marocain dans la gestion de l'affaire public Rifain,

le Rif entre la marginalisation et la répression

et son réaction agressive contre la voix de la population Rifain d'une autre part.

Le contexte des manifestations dans le Rif :

Dans le contexte des soulèvements contre la tyrannie et la dictature dans plusieurs pays de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient, le Maroc a connu à son tour quelques manifestations qui varient selon les villes depuis le « 20 février 2011 » sous un slogan qui est « le peuple désire la chute de la tyrannie ». Ces manifestations pacifiques réclamaient la chute du parlement et du gouvernement (de Abbas El fassi à l'époque) et la révision de la constitution qui pourrait faciliter la transition démocratique du pays en passant par l'établissement d'une monarchie parlementaire où le roi règne et ne gouverne pas, en plus de d'autres revendications socio-économiques.

Dans ce contexte, les habitants du Rif ont participé activement aux manifestations qu'à connu toutes les régions du pays. Plusieurs sources journalistiques et de la société civile affirment que les villes du Rif ont connu les plus grandes manifestations. Les habitants des villes de Tanger, Al-Hoceima, Taza et Nador ont sortis dans les rues pour réclamer la chute du parlement et la révision

constitutionnelle (et non pas la chute du régime comme le cas de plusieurs pays de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient), par contre dans le reste des villes du Maroc les manifestations étaient plus restreintes.

Mais les manifestations dans le Rif ne sont pas nées en 2011 avec la naissance du mouvement protestataire du 20 février. L'histoire du Rif est pleine des révolutions contre le protectorat espagnol et français et contre le régime marocain lui même, surtout en 1958 / 1959, 1984, 2005 ...etc. et la relation entre le peuple Rifain et le régime marocain est tendue depuis la chute de la république Rifaine en 1927 qui était détruite par les alliés français, espagnols et marocains. Ces expériences constituent une plate-forme pour manifester contre le pouvoir, surtout que le régime marocain a commis des violations flagrantes des droits du peuple Rifain (torture, assassinat, arrestation... etc.)

Le mouvement du 20 février a soutenu les cris des Rifains. La continuation des habitants à manifester le 21, le 22 et le 23 février dans les communes de : Ait Bouayyach, Imzouren, Boukidan et Ajdir, par rapport aux autres régions où la protestation s'est contentée du jour du 20 février, confirme que la protestation et la révolte chez les Rifains n'est pas une chose nouvelle sur la scène socio-politique du Rif. Et quand on évoque la dynamique protestataire au Rif dans le contexte des mobilisations qu'a connu le Maroc et la zone du Nord

d'Afrique depuis quelques décennies, il est d'emblée nécessaire de mentionner le Collectif des diplômés chômeurs (l'association nationale des diplômés chômeurs), actif depuis le milieu des années 1990, et qui renvoie « à une catégorie protestataire bien ancrée dans l'arène politique, avec une identité, un discours et des modes de faire repérables et reproductibles »²⁹ est aussi les manifestations syndicalistes et civiles (le mouvement amazigh, les mouvements islamiques et les basistes – marxisme léninisme-) depuis les années soixante et soixante-dix. Le mouvement social n'est pas né, donc en 2011. Depuis des années il se déploie sous diverses formes (sit-in des diplômés chômeurs, grèves et manifestations du mouvement syndical, protestation contre la cherté du niveau de vie, le mouvement des femmes pour l'accès à la terre ou à des droits spécifiques, protestation contre les concessionnaires de services publics) et il n'a pas remis en cause la monarchie. Ni hier, ni aujourd'hui.³⁰ Cela ne veut pas dire que « le printemps des peuples » en 'Afrique du Nord et au Moyen Orient n'influe pas dans la scène sociopolitique du pays et ne doit cependant pas accréditer la thèse de

²⁹ - Michel Camau et Gilles Massardier (dir.), Démocraties et autoritarismes. Fragmentation et hybridations des régimes, Paris, Karthala, 2009.

³⁰ - Béatrice Hébou, « le mouvement du 20 février, le Mekhzen et l'intipolitique. L'impense des réformes au Maroc ». Sciences-po. CERI cnrs.

l'exception marocaine. Le « printemps des peuples » a bien atteint le Maroc et l'impact des événements tunisiens et égyptiens est réel, influant sur la généralisation des revendications et le renforcement de leur légitimité, permettant, surtout, une publicisation de critiques jusque-là chuchotées ou restreintes à un milieu privilégié.

Au niveau de toutes les régions du pays, le mouvement du « 20 février » a porté la critique de la corruption systémique et généralisée; il a amplifié les revendications pour une plus grande justice sociale, pour l'accès à l'éducation, à la santé, à la justice; il a relayé les frustrations quant aux possibilités réelles d'intégration, l'accès au travail et à l'enrichissement ; il a autorisé des protestations auparavant impensables.³¹ Mais dans les villes du Rif la dynamique du mouvement sociopolitique réclamait des revendications plus radicales par rapport aux autres régions. Les activistes du Rif réclament la reconnaissance des abus de l'histoire tragique du Rif, surtout dans les cas des violations sous le régime de Hassan II, ils revendiquent également une excuse de la part du roi marocain M6 au peuple Rifain sur les violations commises sous le règne de son père, et l'établissement de garanties juridiques et constitutionnelles pour éviter la reproduction des

³¹ - Ibid.

événements du passé dans le présent et l'avenir, et aussi la pacification du pouvoir ...etc. telles sont les revendications des citoyens Rifains pour tourner la page du passé, et pour faire la réconciliation entre les deux parties au conflit.

Le Makhzen marocain, au lieu d'écouter la voix du peuple, il a choisi l'approche répressive contre les voix des jeunes qui scandaient dans la rue pour la liberté, la dignité et la justice sociale. Pour la reconnaissance des événements douloureux du passé. Cette réaction Makhzanienne aux voix populaires a complexifié la scène et a ouvert une autre page de conflit entre les autorités et le peuple. Cette réaction agressive a donné des conséquences graves : l'assassinat de 5 martyrs du mouvement protestataire à Al-Hoceima le 20 février 2011 par les services de la sûreté nationale, puis les mettre dans une agence bancaire pour faire croire à l'opinion publique nationale et internationale que ces jeunes sont des « voleurs » ayant voulu voler l'agence bancaire. Ensuite l'approche répressive qu'a choisit le Makhzen, qui consiste à produire d'autres victimes : l'assassinat d'autres martyrs le 21 février à Imzouren. L'agression des habitants des communes de la province d'Al-Hoceima par les forces de répression qui ont abusé de l'usage de la force à l'encontre des manifestants qui ne font que manifester pacifiquement depuis le 20 février dans plusieurs villes Rifaines, surtout celles de la province d'Al-Hoceima.

08 mars 2012 : D'autres évènements tragiques au Rif :

Après les manifestations populaires du 20 février, la réaction de la monarchie marocaine a commencé par le fameux discours du mercredi 9 mars 2011 dans lequel le roi a défini les grandes lignes d'une révision constitutionnelle profonde, ayant pour objectif la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit. La scène protestataire a continué de réclamer l'organisation d'élections anticipées. Cette éventualité trouvait son fondement dans les critiques adressées au gouvernement Abbas El Fassi ³². Les jeunes du mouvement ont continué aussi à lutter contre la tyrannie politique et les pouvoirs du souverain malgré la promesse de ce dernier dans le discours de 09 mars d'une réforme politique d'envergure. Le mouvement a réagit en critiquant d'abord la manière de la proposition de la révision constitutionnelle, surtout que la commission chargée d'élaborer des propositions de réformes constitutionnelles a été nommée par le roi. Les jeunes du mouvement du 20 février avaient réclamé qu'il y est un débat national dans lequel toutes les forces politique, les jeunes et différents représentants du peuple participeront, le mouvement a également considéré que le

³² - Mohamed Darif : L'organisation d'élections anticipées est fatale, aujourd'hui le Maroc, N° 2422, le 29 avril 2011.

discours royal n'a pas répondu à ses attentes. Le mouvement n'a donc sollicité que la révision constitutionnelle soit faite par une assemblée constitutionnelle élue par le peuple au suffrage universel direct, et qui sera capable d'installer une monarchie parlementaire où le roi aura des pouvoirs limités et bien précis.

Après une telle réaction de la part du mouvement, les autorités changent de stratégie et procèdent à une répression féroce. Au lieu d'écouter et répondre aux attentes des jeunes ils ont opté pour les arrestations et la violence physique et psychique. Dans ce contexte, les jeunes rifains du mouvement protestent, que ce soit dans le cadre du mouvement nationale, où dans le cadre de l'association des diplômés chômeurs, voir même dans le cadre d'un autre mouvement sociopolitique créé par les militants locaux de certaines communes Rifaines³³ pour réclamer des réformes socio-économiques locales. Le mouvement d'observation de l'affaire publique locale de « Ait Bouayach » qui a commencé à manifester contre certaines institutions locales (publiques, où semi-publiques) en réalisant un sit-in dans le siège local de l'Office Nationale de L'Eau Potable (ONEP) contre le

³³ - qui nous intéresse plus dans cette recherche c'est « le mouvement d'observation de l'affaire public locale d'Ait Bouayach » créé par les militants associatifs, politiques et syndicaux de cette commune rifaine qui a connu plusieurs évènements tragiques depuis le 08 mars 2012.

taux des prix et les mauvais services de l'office, qui a duré plus de 6 mois dans le siège de l'ONEP avant de se transférer vers l'administration des gendarmes après l'enlèvement de l'un des militants de la section locale du mouvement du 20 février « El Bachir Benchaïb » le vendredi 2 mars 2012. Les manifestants ont donc réagit par l'organisation d'une marche protestataire contre l'arrestation de « BenChaïb », tout en réclamant le reste de leurs revendications sociales et économiques. La marche avait pour destination la ville d'Al-Hoceima, mais les forces de l'ordre et les gendarmes l'ont arrêté à ISLY (3 ou 4 kilomètre loin d'Al-Hoceima, le centre) et ce en faisant usage de la répression contre ces jeunes qui ont parcouru à pieds d'Ait Bouayach jusqu'à ISLY. Ensuite les manifestants se sont retournés vers Ait Bouayach, et le lendemain (le mardi 6 mars) les militants ont quitté le siège central de la gendarmerie pour aller protester devant le siège de la Pachalik et de la localité d'Ait Bouayach.

La tente du sit-in demeure dans la scène de la Pachalik du matin du mardi 06 mars jusqu'à la nuit du mercredi-jedi (07-08 mars 2012), où les forces publiques ont intervenu pour dispatcher le sit-in, en toute violation des règles juridiques qui réglementent les rapports entre le peuple et l'Etat, surtout le Dahir³⁴ (code) des libertés publiques

³⁴ Le Dahir, ou dahir chérifien (en arabe ريهظ) désigne un décret royal.

au Maroc du 15 novembre 1958, qui stipule qui interdit l'usage de la force publique contre les groupements de personnes avant de faire l'annonce.

Cette intervention répressive contre les militants qui ont organisé le sit-in pacifique, a produit des confrontations entre les militants et les forces publiques. Les forces publiques ont fait usage du gaz lacrymogènes, deux canons à eau, les bâtons et les pierres. Ensuite les forces publiques ont commencé a agressé tout ceux qui ont rencontré dans la rue, en manquant du respect au le Rif et aux Rifains (comme par exemple : les ennemis de la monarchie, les fils des espagnols, les sauvages berbères, les traîtres ... etc.), en procédant à l'arrestation de plusieurs personnes, parmi lesquelles on retrouve des mineurs !

Après, ils ont commencé à chercher les militants dans tous les quartiers de la commune, en attaquant des maisons, en cassant les portes de certains magasins, en torturant plusieurs personnes, en volant les marchandises (majoritairement des produits alimentaires), ils ont également brûlé un café du quartier (café de Akrouh). Au total ils ont commis des violations flagrantes des droits et des libertés individuelles des habitants de la commune d'Ait Bouayach. Cette situation a continué jusqu'au matin du jeudi 8 mars.

Depuis 10 h du matin du jeudi, les forces publiques ont bloqué l'entrée et la sortie de la commune, et se sont répandus dans tout les quartiers. En menacent les habitants de les torturer et en agressant certains d'eux. Ils ont même refusé de payer les repas qu'ils ont consommés dans les cafés et les restaurants du village tout en menaçant leurs propriétaires de torture. Ces agents des forces publiques ont osé même voler les fruits du marché du village.

Dans ce sens, les militants du village ont organisé, dans l'entrée du village, un annuaire de discussions sur ces événements, afin de proposer des solutions permettant d'éviter d'autres confrontations avec les forces publiques.

Après de longs débats ils ont opté finalement pour l'organisation d'une marche pacifique pour réclamer le départ des forces publiques de leur village, la réaction des forces publiques a consisté à réprimer les manifestants à travers l'usage des gaz lacrymogène, les canons à eau et les bâtons, à côté du lycée El-Khawarizmi. Les manifestants de leur part ont utilisé les pierres pour se défendre. Au soir de la même journée, les forces publiques ont imposé le couvre-feu implicitement, en frappant par les pierres toutes les maisons dont les fenêtres sont ouvertes, tout en portant atteinte aux symboles de la dignité des Rifains, notamment le héros de la guerre de la libération du Rif Mohamed Abdelkarim El Khattabi. Dans ce contexte, les jeunes militants du

village ont fait des commissions locales pour protéger leurs quartiers et leurs maisons contre les raids des forces. Cette situation a continué jusqu'au vendredi 9 mars qui était marqué par quelques confrontations entre les parties (les forces publiques et les militants) qui n'ont cessé qu'après la levée du soleil. D'autre part, plusieurs militants et habitants du village ont été arrêtés le même jour par les forces.

Le vendredi 9 mars, la situation du couvre-feu était toujours tendue et surveillée par les forces publiques, qui ont venu pour forcer le front des forces, dans ce village Rifain marginalisé, contre les jeunes activistes Rifains qui ont organisé une autre marche protestataire le vendredi soir, à partir de 17h pour réclamer le départ des forces publiques qui ont torturé physiquement et psychiquement les habitants du village. Les forces ont répliqué une autre fois par les canons à eau, le gaz lacrymogène et les bâtons. Cette réaction a produit des confrontations entre les deux parties au conflit ce qui a amené les forces publiques à arrêter plusieurs activistes et habitants du village qui ont rien à avoir avec les manifestations en plus de personnes mineures. La marche était donc suspendue !

Les forces publiques ont alors fait appel implicitement au couvre-feu, ce qui a débouché sur de nouvelles confrontations entre les deux parties. Ces dernières ont commencé à 22 h avec l'usage une autre fois de gazes

lacrymogènes et des canons à eau par les forces publiques, par contre les manifestants ont utilisé les pierres pour défendre leurs quartiers.

Dans ce contexte, nous observons que durant la semaine du couvre-feu, les forces ont procédé à l'arrestation d'une dizaine de personnes (activistes, militants, mineurs... etc.), tout en commettant des violations flagrantes de leurs droits (torture, menace d'assassinat, vole... etc.)

Le samedi 10 mars, depuis les premières heures du matin, les forces publiques ont commencé d'éloigner forcément les jeunes du village, et insultant les personnes âgées et les habitants du village et en volant tout ce qu'ils trouvent dans la rue. A 11h30 min, les forces ont arrêté MOAHMED JALLOUL prêt d'une école primaire, l'un des activistes les plus dynamique du mouvement qui était professeur d'école.

Depuis le samedi 10 mars la situation s'est calmé sous la pression de la société civile locale et nationale qui a organisé plusieurs manifestations de solidarité avec les habitants d'Ait Bouyach, et aussi sous la pression des médias. Ensuite les services secrets ont commencé à enlever les activistes qui guident les mobilisations populaires et qui luttent contre la marginalisation et l'ignorance de ce village par le gouvernement central de Rabat.

Marche de solidarité :

Après une semaine des confrontations, et d'arrestations de plusieurs habitants et activistes du village d'Ait Bouayach, les composantes de la société civile dans le Rif ont organisé une manifestation pacifique dans un autre village qui n'est pas loin d'Ait Bouayach « Imzouren » le dimanche 11 mars 2012 pour soutenir les activistes d'Ait Bouayach et aussi pour exprimer leur solidarité avec eux.

La marche était programmée à Imzouren comme un lieu de regroupement avant d'aller à Ait Bouayach, mais les forces de l'ordre avaient bloqué les axes de circulation entre Ait Bouayach et Imzouren pour empêcher cette marche de solidarité contre la détention politique et l'arrestation de quelques militants. Toute la panoplie des services est descendue : la gendarmerie royale, les forces auxiliaires, les forces de la sécurité nationale. Ils ont utilisé les gaz lacrymogène, les camions à eau et le matraquage à outrance. Les forces de l'ordre n'ont pas hésité à semer la terreur, frappant sans distinction manifestants et passants, jeunes, enfants et vieux, détruisant services de proximités, cafés.

Cette punition collective dans la lignée de la stratégie actuelle du makhzen vise à terroriser les classes populaires. Le degré de violence n'est pas sans rappeler, dans la mémoire des habitants, les événements de 1958/59. Sans doute le pouvoir a-t-il voulu montrer que lui, n'a pas oublié et qu'il est prêt à recommencer. Le rif est dans les codes génétiques du pouvoir une tache sombre et il a raison. Là-bas la dignité rebelle, amazighe et populaire a un autre code génétique.

La répression des forces de l'Etat a dispersé la foule. Des blessures ont été enregistrées dans les deux cotés, deux voitures de l'Etat ont été brûlées. Suite à ces affrontements 10 personnes ont été arrêtés dont Driss Hassani, le frère de Kamal Hassani, l'activiste rifain du Mouvement du 20 février assassiné.

Cette réaction des forces publiques contre la marche pacifique de la société civile et mouvements protestataires rifains a conduit aux autres confrontations entre les deux camps, et a produit plusieurs blessés.

Les arrestations et les enlèvements :

Après cette manifestation de solidarité et l'arrestation de Mohamed JALLOUL l'un des militants principaux du

mouvement de protestation locale d'Ait Bouayach, la situation a commencé de retourner vers le calme, les éléments des forces publiques ont commencé aussi à quitter le village d'Ait Bouayach sous la pression des manifestants de la société civile rifaine à l'intérieur et à l'extérieur, surtout que les activistes rifains ont organisé plusieurs sit-in devant les ambassades du Maroc dans différents pays européens.

En parallèle avec ce retour au calme de la situation générale du village, les éléments des différents services secrets et de la gendarmerie royale ont remplacé les autres éléments des forces publiques et ont commencé à surveiller le village et chasser les activistes qui ont participé et géré les manifestations pacifiques dans le village.

Dans ce contexte, les services secrets ont commencé à enlever les activistes, un par un, jusqu'à l'arrêt de la plupart des activistes les plus mobilisés et quelques autres jeunes qui ont participé dans les manifestations, en prétextant des accusations qui ne correspondent pas à la réalité.

Le procureur général du roi au tribunal d'Al-Hoceima a poursuivi les militants de ce mouvement pour motif de « regroupement sans autorisation, troubles à la sécurité publique et création d'une bande criminelle », mais dans la réalité il les a poursuivis pour leur mobilisation contre

la marginalisation et l'ignorance de leurs village par les autorités locales, régionales et nationales, et pour avoir levé le drapeau de la république du Rif (1921 – 1927, présidée par Mohamed Abdelkarim El Khattabi).

Les enlèvements qu'ont subis les militants des mouvements protestataires d'Ait Bouayach étaient sans aucun respect de la législation marocaine qui organise les relations entre les citoyens et les organes de l'Etat. Les éléments qui ont exercé ces enlèvements illégaux ont obtenu le feu vert de leurs supérieurs dans la hiérarchie militaire et politique du pays. Dans quelques cas, les éléments des gendarmes et des services secrets ont utilisé des véhicules civils sans matricule, et sans décliner leurs identité dans les processus d'enlèvement, comme s'il s'agissait de groupes terroristes, et non des militants de la société civile bien organisés qui ne réclament pas plus que leurs droits légitimes comme citoyens.

Pour justifier la répression et les arrestations, les autorités mettent en avant le fait que les manifestations du mouvement se déroulent sans autorisation et troublent l'ordre public.

Dans ce contexte, les éléments des services secrets et de gendarmerie royale ont arrêté depuis le calme du village d'Ait Bouayach plusieurs militants et habitants, soit qui ont participé aux événements du village où les autres militants qui ont participé aux manifestations de

le Rif entre la marginalisation et la répression

solidarité qu'ont connues les communes voisines, surtout de BOUKIDAN (sidi Bou'fif) et IMZOUREN.

Les tableaux suivants comportent la liste de ces détenus:

Les détenus politiques des événements de la province d'Al-Hoceima :

Les détenus d'Ait Bouayach/ Groupe -1-			
Nom et prénom	Date de naissance	L'accusation	La sanction
Jalloul Mohamed	1974	L'occupation d'amende et le blocage de la route, 4 ans de prison ferme, destruction de biens d'amende publics.	5 ans de prison ferme, et 2000000 DH
Benchâib Abdelâdim	1974		
E11991 Moussaoui Ahmed		Le regroupement	

le Rif entre la marginalisation et la répression

Boussakout 1992 Abdelmajid		armé, et 3 ans de prison ferme, l'utilisation et 2000000DH d'arme par les d'amende	
Boussakout 1986 Abdeljalil		manifestants, et l'enlèvement d'un propre de l'autre.	
Afella Abdellah	1992	Outrage à des fonctionnaires public pendant l'exercice de leur fonction. l'exerce de la violation contre eux et les menacés. Lamenace d'exercer les crimes.	

Les détenus d'Ait Bouayach / Groupe -2-

Les détenus d'Ait Bouayach / Groupe -2-			
Nom et prénom	Date de naissance	L'accusation	La sanction

le Rif entre la marginalisation et la répression

Badri Ahmed	1988	La participation dans un regroupement armé, l'utilisation d'arme par les manifestants dans les regroupements et les confrontations et l'insultes des fonctionnaires publiques en leurs travaux.	10 mois de prison ferme et 500 DH d'amende
Belhadj Hassan	1987		
EI1986 Hassnaoui Nacer			
Akrouh Saïd	1987		8 mois de prison
EI1986 Karchouhi Najim			ferme et 500 DH d'amende
Souhou Najim	1993		
Bouzian Mohamed			
Belâli Ahmed	1992	Exercer des violations contre les éléments des forces publiques dans leur travail. Freiner la liberté	6 mois de prison ferme et 500 DH d'amende
Bouhrouz Hicham	1991		
El Mourabit	1990		

le Rif entre la marginalisation et la répression

Mounîm		de travail, la menace d'exercer les crimes et l'enlèvement d'un propre de L'occupation de d'amende la route publique, et la détruit des chosesde l'intérêt général	
Chibob Driss	1990		
Ben yarziz Ahmed	1991		3 mois de prisonl'autre. ferme et 500 DH
El Arbi 1992 Abdellah			
Bouâmlat 1976 Abdellah			
El1987 Khannous si Ahmed			
El Faqih waêl			acquitté
El Mazkioui Karim			acquitté
El Faqih Mohamed		acquitté	

Les détenus d'Ait Bouayach / Groupe – 3-

le Rif entre la marginalisation et la répression

Nom et prénom	Date de naissance	L'accusation	La sanction
El Bakkali Abdelhalim			4 ans de prison ferme, et 1000000 DH d'amende
Ettalî Abdelhalim		La participation dans un regroupement armé,	2 ans de prison ferme
Bouhanni Mustapha		l'utilisation d'arme par les manifestants dans les regroupements et les confrontations et l'insulté des fonctionnaires publiques en leurs travaux. Exercer des violations	2 ans de prison ferme, et 1000000 DH d'amende

le Rif entre la marginalisation et la répression

Ahabbad Mohamed		<p>contreles élémentsdes forces publiques dans leur travail.</p> <p>L'occupation de la route publique, et la détruitdes chosesde l'intérêt général</p>	3 ans de prison ferme
Benchaib El Bachir		Lesmêmes 12 ans de prison accusations + ferme un dossier des crimes pénal de 2004.	

Les détenus d'Imzouren			
Nom prénom	et d.naissance	L'accusation	La sanction

le Rif entre la marginalisation et la répression

Mehdi Abdelilah	1990		3 mois de prison avec sursis et 500 DH d'amende
Amghar Moêtamid	1979		acquitté
El Hammouti redouan	1991	Manifestation et participation dans un regroupement no autorisés.	3 mois de prison ferme et 500 DH d'amende
El Moussaoui Khaled	1984	Violence et l'insulte contre les éléments des forces publiques en leur travail, et l'utilisation de violence contre eux. La ferme et 500 DH détruites d'amende	
El Khayari Mohamed	1985		
Attaibi Adil	1989	choses de l'intérêt général.	2 mois de prison avec sursis et 500 DH d'amende
Eddouhri Mohamed	1992	L'agression,	
Akrouh Mohamed	1982	menace de paix des gens et prendre l'arme.	3 mois de prison avec sursis et 500 DH d'amende

le Rif entre la marginalisation et la répression

El Jabbari 1987 Mohamed			acquitté
Zalen Faouzi	1987		Un mois de prison avec sursis et 500 DH d'amende
El yahyaoui Chaker		Autre infraction	3 mois de prison ferme

Nos remarques :

Après notre lecture de ces sanctions dans le contexte général de répression exercée par les organes de l'Etat contre les manifestations et les aspirations du peuple Rifain, et aussi dans le contexte des violations et de la répression qu'ont exercée les éléments des forces publiques contre les habitants des communes du Rif. Nous remarquons les points suivants :

- Le procureur général du roi du tribunal d'Al-Hoceima a poursuivi les activistes du Rif pour des accusations de violence, d'agression, l'occupation de la route principale et la détruire des biens publics. En même temps il n'a pas poursuivi les éléments des forces publiques qui ont exercé des grands violations

et crimes contre la population des communes du Rif. Ait Bouayach en particulier.

- Les forces publiques au lieu de protéger la vie et les biens des gens, ont volé ces propriétaires, menacé la vie des gens et les ont torturés. Malgré tout ça, le procureur général du roi a poursuivi les activistes qui ont défendu leurs quartiers et leur village dans le cadre de l'autodéfense.

- Les tribunaux d'Al-Hoceima ont condamné des activistes à des peines différentes malgré qu'ils aient les mêmes accusations. Ce qui signifie que les jugements n'ont pas pour base les accusations enregistrées dans les dossiers juridiques des militants, mais d'autres comportements de ces militants, dont les revendications radicales et le drapeau de la république du Rif.

- Les peines sévères des militants ne correspondent pas aux accusations enregistrées dans leurs dossiers juridiques. Ce qui signifie, d'un point de vue juridique que les jugements étaient déjà préparés. Cela signifie qu'il n'y a pas de vraie justice dans tout ces jugements des tribunaux d'Al-Hoceima.

- Les comportements des éléments des forces publiques contre les activistes du Rif, dont la torture et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants. Ces comportements qui sont interdits par la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, adoptée

et ouverte à la signature, à la ratification et à l'adhésion par l'Assemblée générale de la Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme dans sa résolution 39/46 du 10 décembre 1984

Les comportements des forces publiques ont été marqués par des abus contre le regroupement des militants, et alors contre l'ordre public. C'est-à-dire, ils n'ont pas respecté le Code de conduite pour les responsables de l'application des lois, Adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies le 17 décembre 1979 (résolution 34/169).

Selon les rapports des organisations des droits de l'homme, les éléments des forces publiques n'ont pas respecté les lois qui organisent leur mission. Malgré ces abus, le procureur général du roi au tribunal d'Al-Hoceima n'a pas poursuivi ces éléments ou leurs supérieurs. Cela signifie que la répression et les abus sont en accord des responsables suprêmes de l'Etat marocain, dont le roi qui est le chef de la hiérarchie politique, militaire et judiciaire. Il est « le juge suprême » (« les jugements sont rendus et exécutés au nom du roi et en vertu de la loi » : l'article 124 de la constitution marocaine 2011). Il est « le chef de l'Etat, son représentant suprême, symbole de l'unité de la nation, garant de la pérennité et de la continuité de l'Etat et arbitre

suprême entre ses institutions ... » (l'article 42 de la constitution 2011).

-

Les abus à l'intérieur de la prison :

A l'intérieur de la prison, les détenus vivent des conditions dures. L'administration de la prison a mis ces détenus dans les mêmes pavillons avec les criminels dont l'assassin du militant Kamal El Hassani (compagnon des détenus actuels), empêché les visites familiales et des amis et de continuer leur études universitaires.

D'autre part, l'administration a mis ces détenus dans les plus petites cellules. Ils vivent avec une ration alimentaire insuffisante.

C'est pour cela, et dans le cadre de la continuation de leur combat pour l'obtention des revendications populaires exprimées dans des slogans du mouvement pacifique de 20 février, les détenus du Rif ont entré plusieurs fois dans des grèves de la faim collective à partir de 20 Août 2012, le jour de la fête de la fin de ramadan, (la fête à une importance religieuse et humaine dans la société rifaine). Aussi les activistes ont entré dans des grèves de faim plusieurs fois pour défendre leur acquis et

leurs revendications plus que légitimes, soit dans l'intérieur de la prison où à l'extérieur.

IV - L'ALTERNATIVE RIFAIN

Dans le contexte de cette situation dure marquée par la pauvreté et l'ignorance sous le régime totalitaire de la monarchie marocain, nous voyons que la seule solution est l'application du droit d'autodétermination qui garantie aux peuples de construire leurs systèmes de gouvernance, surtout que le peuple Rifain aujourd'hui est plus convaincu que la seule solution pour la sortie de la situation catastrophique, qui la vit sous le régime de l'Etat central du Mekhzen marocain, est l'autodétermination notamment que l'Etat central n'a pas réussi dans la gestion politique, sociale, économique et n'a pas la volonté véritable pour développer socialement et économiquement cette région.

Après avoir éliminé la république Rifain par les forces de la colonisation française, espagnole et marocaine. Le Rif a devenu une région sous le protectorat espagnol et français jusqu'à 1956. La date de transformation, où bien, la date du changement des rôles politiques entre les autorités françaises et les fils du mouvement nationale dans la convention d'Aix-les-Bains. Le Rif a devenu un

autre fois une région colonisée par le régime de la monarchie Alaouite (le Mekhzen) marocain jusqu'à maintenant.

Durant cette période, les autorités marocaines commettaient des grands crimes contre le peuple Rifain (par exemple en 1958 / 1959, 1984, 2011....etc.). Aussi cet Etat empêche le peuple Rifain de vivre ses droits sociaux et économiques (les obligations de la vie) comme le droit de la couverture de santé, le droit de travail, le droit au logement, le droit d'expression... etc. plus que tout ça, l'Etat marocain exerce un grand racisme contre le peuple Rifain lorsque il l'empêche de parler sa langue natale « Tamazight » dans tous les administrations et les fondations publique et semi publique !

C'est pour cela, plusieurs compositions de la société civile Rifaine appellent à l'autodétermination comme la seule solution pour la sortie de cette situation qui est vraiment catastrophique. L'appel à l'autodétermination du Rif base sur la légitimité internationale des droits de l'homme, surtout que le droit d'autodétermination conformément à la doctrine et à la jurisprudence internationales, et à travers la pratique diplomatique, est généralement lié à la Résolution 1514 -intitulée « Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux »- adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 14 décembre 1960.

C'est-à-dire la société civile Rifaine ne sort pas de la légitimité internationale quand elle demande l'autodétermination, qui est un principe de droit international. Il établit qu'un peuple doit avoir le droit de déterminer sa propre forme de gouvernement, indépendamment de toute influence étrangère.

D'une autre côté, le peuple Rifain est une victime des autorités marocaines au niveau des plusieurs domaines comme nous affirmons déjà dans le début de cette paragraphe. Alors il est besoin d'autodéterminer dans le cadre de la légitimité internationale toujours, surtout que le principe stipule que tout peuple lorsqu'il est victime d'un oppresseur au droit de se défendre. Il est défini dans l'article premier du Pacte sur les droits civils et politiques du 16 décembre 1966 : « tous les peuples ont le droit de disposer d'eux-mêmes. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel. »

Malgré l'existence du droit international qui donnent au peuple le droit d'autodéterminer, et malgré que ce droit est un principe principal des droits de l'homme internationales. Aussi malgré que le Rif était une république indépendante dans une époque historique (1921 / 1927), le régime marocain continue d'empêcher les Rifains d'expriment ce droit. Elle Joue sur une dualité entre le discours et la pratique, et conduit une guerre

médiatique contre toutes les voix qui réclament les droits de l'homme, surtout le droit d'autodétermination.

En résumé le peuple Rifain ne réclame pas plus de son droit d'autodéterminer qui est un droit plus que légitime pour lui. Ce droit qui est le seul solution des grands problèmes au niveau de plusieurs domaines dans le Rif actuel qui vit sous le régime de l'Etat central marocain. Et le Rif a besoin de construire son propre système de gouvernance dans le cadre du droit international, pour sortie de la situation catastrophique qui la vit sous le régime dictature de la monarchie marocaine. Il a besoin d'un soutien des pays du nord, surtout l'Espagne, pour obtenir cet objet politique pour participer finalement dans le maintien de la paix et les équilibres sociopolitiques dans l'espace euro-méditerranéen.

Le Rif à besoin d'un projet de la libération national dans le cadre de la légitimité internationale (droit internationale) pour accompagner les changements politiques actuels dans les pays du sud de la méditerrané qui sont une continuation des changements politiques qu'a connus l'espace euro-méditerranéenne après la deuxième guerre mondiale, de l'indépendance des pays africains du nord et subsahariens dans les années 50-60 à l'effondrement du bloc de l'est, des évolutions démocratiques d'états sud européens (naufrage du régime des colonels en Grèce en 1973, révolution des œillets au Portugal en 1974, chute du franquisme en Espagne en

le Rif entre la marginalisation et la répression

1977) aux évènements qui touchent aujourd'hui le nord du continent africain, de la Tunisie à l'Egypte.



Fikri El Azrak

- journaliste et Activiste Rifain, né le 04 février 1987 à la commune Imrabten, province d'Al-Hoceima (Maroc).

- Etudiant chercheur à la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales / l'université de Med premier à Oujda (Maroc), Département droits en français.

- auteur du livre « le Rif et les questions de développement différenciés » en Arabe (édition CHAMS, Rabat, janvier 2013), et plusieurs articles en arabes et en français publiés dans la presse marocaine, et sur plusieurs sites web.

Dans ce livre, nous étudions la marginalisation systématique du Rif par l'Etat marocain, qui a donné des résultats catastrophiques au niveau social, et qui a détruit, dans le passé, la structure sociale rifaine, et produit l'immigration légale et surtout illégale, les activités économiques non-structurées, (La contrebande, le cannabis...) et, actuellement, elle engendre, les révoltes et les manifestations populaires contre la mauvaise politique de gestion des affaires publiques par les autorités marocaines. Ces manifestations se sont transformés en événements tragiques, après l'intervention répressive des forces publiques contre les marches et les sit-ins pacifiques, notamment dans les villes périphériques d'Al Hoceima, depuis le 20 février 2011, la date d'émergence du « mouvement du 20 février », qui est un mouvement de protestation contre la tyrannie et la dictature de l'Etat marocain. Ce mouvement s'est exposé à une grande répression, par les forces publiques marocaines, et qui s'est soldé par des martyrs (5 martyrs à Al Hoceima) et des détenus politiques, surtout dans la commune d'Aït Bouayach, qui a connu, aussi, de grandes mobilisations protestataires.